



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMAR, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseiller excusé : Pascal HENRY (donne pouvoir à David RENAUD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2018.

2 – DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE POUR LES COMPÉTENCES DE « GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) exerce les compétences « contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif ». Une lecture des statuts est faite afin que le conseil municipal puisse en prendre connaissance.

L'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales confie aux maires la responsabilité de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome de leur territoire. Ces contrôles pourront être réalisés en régie ou par un prestataire extérieur.

Le SIABVA a mis en place un service public pour l'assainissement non-collectif à l'échelle de 30 communes représentant un parc d'environ 900 installations. Le service est assuré par une technicienne spécialisée et les élus du SIABVA. Le coût de ce service est entièrement assumé par la mise en place d'une taxe d'assainissement non-collectif perçue directement auprès des usagers.

L'adhésion à ce projet intercommunal et le transfert de compétence « Gestion de l'assainissement non-collectif » permettront de réduire les coûts pour la commune et pour l'utilisateur.

Le Maire souligne l'intérêt d'une adhésion de la commune au SIABVA pour la gestion de l'assainissement non-collectif au regard des obligations réglementaires et des perspectives d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal sollicite, à 14 voix POUR, l'adhésion de la commune à la compétence « Gestion de l'assainissement non-collectif » mise en place par le SIABVA. Il approuve les statuts du SIABVA.

3- Questions et informations diverses

3-1 Téléthon 2018

Le samedi 8 décembre 2018, le Téléthon sera organisé sur la Commune. Des animations auront lieu à la Salle des Fêtes, notamment un concours de soupe.

La Commune s'engage à financer l'achat des ingrédients nécessaires aux différentes animations.

3-2 Cérémonie du 11 Novembre

Le départ du défilé se fera de la place de la Mairie à 11 heures. Préalablement, une gerbe sera déposée sur la tombe des soldats morts pour la France. Au cours de la cérémonie au Monument aux Morts, un collégien lira une lettre qu'il a écrite dans le cadre de ses études et ayant pour thème : Lettre d'un poilu à sa famille.

A l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918, les cloches de la commune sonneront à 11 heures.

Un vin d'honneur sera servi à la salle d'animation rurale, à l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts.

3-3 Vente d'une parcelle sise rue du Pont

Un particulier souhaiterait acquérir la parcelle jouxtant le lavoir et sise rue du Pont. Cette personne souhaite connaître la position de la commune notamment pour la préemption.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption. Il sera indiqué au particulier que sur cette parcelle de faible densité, la construction d'un logement ne sera pas tolérée. Par contre, la construction d'un garage et l'aménagement d'un parking privatif pourront être réalisés.

3-4 Réunion du Conseil d'École

Lors du dernier conseil d'école, il a été notamment évoqué que dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, l'État lance un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales. Cet appel à projets concerne uniquement l'acquisition d'ordinateurs portables et de tableaux numériques.

L'engagement pris par la Commune d'acquiescer des ordinateurs pour le groupe scolaire n'est donc pas concerné par cet appel à projets.

Par contre, une subvention de l'État correspondant à 50 % du coût global peut être accordée pour l'acquisition de tableaux numériques. Il a donc été décidé de demander une aide pour l'acquisition de deux tableaux numériques permettant ainsi d'équiper les deux dernières classes de l'école primaire.

Le dossier de candidature pour l'appel à projet 2018 « Ecoles Numériques innovantes et ruralité » sera donc transmis à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale avant le 15 novembre 2018.

3- 5 Incident sur une armoire de commande de l'éclairage public

Suite à l'incident survenu au cours du mois de juillet 2018 sur une armoire de commande de l'éclairage public près du Monument aux Morts, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain a pu faire rétablir l'éclairage public dans ce secteur, le lundi 5 novembre 2018. Il est rappelé que ce sinistre a nécessité le changement complet de la commande, l'intervention d'ENEDIS pour la remise en état de la partie comptage, la réfection des liaisons souterraines qui avaient brûlé et la commande de pièces spécifiques à chaque armoire de commande.

3-6 CCPA : 2ème soirée des champions

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain organisera le vendredi 7 décembre sa 2ème soirée des champions. Le thème choisi sera « bénévoles et handicap ».

En ce qui concerne les bénévoles, les personnes ayant donné un minimum de 30 années au service d'une association sportive seront récompensées.

Il a été décidé de transmettre les coordonnées de Monsieur Jean-Jacques GARCIN, bénévole du Football Club Serrières Villebois.

Un conseiller municipal se charge de prendre contact avec un autre bénévole d'une association sportive afin d'avoir des précisions sur le nombre d'années d'exercice de son bénévolat.

3-7 Crédit Agricole Centre Est : fermeture de l'agence

Suite à la fermeture annoncée de l'agence du Crédit Agricole Centre Est, une pétition a été déposée dans plusieurs commerces de la commune. Cette pétition sera remise à la présidente de la caisse locale du Crédit Agricole.

La directrice de l'agence a annoncé l'ouverture d'un service « Point Vert » au sein du magasin Vival. Il s'agit d'un service de proximité mis à disposition des clients du Crédit Agricole Centre-Est afin qu'ils puissent effectuer des retraits d'argent.

3-8 Diagnostic Assainissement

Une réunion avec L'Entreprise PMH de DAGNEUX aura lieu le lundi 12 novembre 2018. Cette réunion aura pour objectif de dresser un état des lieux du système d'assainissement collectif.

3-9 Prévention spécialisée

Une rencontre concernant l'évolution de la prévention spécialisée est programmée avec la Vice-Présidente chargée des affaires sociales du Conseil Départemental de l'Ain. Cette rencontre aura lieu le mardi 13 novembre 2018.

3-10 Sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert

Le Conservatoire d'Espaces Naturels organisera un comité de pilotage, le lundi 19 novembre 2018. La troisième phase du sentier d'interprétation Espace Naturel Sensible (ENS) des anciens méandres du Rhône sera étudiée avec notamment la mise en place d'un parcours pour les vététistes.

3-11 Restaurant Scolaire

Dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire, un dossier sera établi afin d'obtenir une subvention DETR.

Les élus de BRIORD, de MONTAGNIEU et de SERRIÈRES se sont réunis pour étudier le projet de convention de financement de cette extension. Les élus ont souhaité que cette convention soit révisable tous les ans en fonction des effectifs des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Depuis le jeudi 8 novembre 2018, un bus avec une capacité d'accueil plus importante a été mis en place. Ceci aura pour effet de diminuer le nombre de navettes des minibus.

3-12 Commission Embellissement Commune

Il est rappelé qu'une société propose la location d'illuminations, sous forme de contrat triennal. Le contrat signé en 2015 étant arrivé à échéance, un nouveau contrat de location a donc été signé.

3-13 Camping Point Vert : visite de la commission de sécurité

Suite à la visite de la commission de sécurité, différents travaux devront être réalisés par le gérant du camping.

En ce qui concerne le contrôle annuel des installations électriques qui est à la charge de la Commune, une proposition d'une société spécialisée devrait parvenir prochainement.

3-14 Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Maire rappelle qu'une nouvelle réglementation relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impose aux collectivités de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Une entreprise a été contactée afin de réaliser un diagnostic de l'existant.

3-15 Place de la Mairie : relevé topographique

Dans le cadre d'une étude pour l'aménagement de la Place de la Mairie, un relevé topographique sera réalisé par un cabinet de géomètres.

3-16 Groupe scolaire : exercice « Attentat-Intrusion »

Dans le cadre de l'exercice « Attentat – Intrusion », il est demandé que le système de signal de déclenchement soit modifié afin que celui-ci puisse être entendu par toutes les classes.

Une entreprise établira un audit au cours du mois de novembre 2018.

3-17 Signalétique directionnelle

Le travail établi pour le projet de signalétique directionnelle a été remis à quatre entreprises. Celles-ci devront faire parvenir leur proposition, deux entreprises sont déjà venues sur place afin de mieux visualiser le projet.

3-18 Bibliothèque municipale

Une réunion aura lieu prochainement afin d'étudier les équipements à prévoir pour la bibliothèque.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 14 décembre 2018 à 20 heures